Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_105-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

AGRICULTURE – ASSOCIATION DU COMICE AGRICOLE DE L'EX-CANTON DU PAYS DE MONTFORT – PARTICIPATION FINANCIERE – 2026

N° Délibération CC/2026/105

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président fait part aux membres du Conseil de la participation envisagée pour accompagner le Comice Agricole de l'ex-canton du Pays de Montfort au titre de l'année 2026.

Il est proposé de reconduire une participation annuelle de Montfort Communauté à l'organisation du Comice Agricole basée sur un montant de 0.60€ TTC par habitant.

Cette participation se substitue à celle des communes membres de Montfort Communauté. Le 1er versement en 2026 intervient en amont du Comice Agricole d'Iffendic qui aura lieu en août 2026. Le 2nd versement du solde interviendra à réception du bilan comptable de l'évènement.

La proposition de modification du montant de la subvention passant de :

- 0.30€ TTC par habitant par an à 0.60€ TTC par habitant par an (comme le prévoyait les conventions avant le comice de la Nouaye)

⇨ Donne lieu à un avenant à la convention initiale de partenariat.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_105-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Pour le calcul, la prise en compte de la population DGF de l'année en cours est requise. Le paiement de la participation interviendra en deux fois comme suit :

Population légale en vigueur au 1er janvier 2026	Participation 2026	Participation 2027
27 217	16 330.20€ TTC	Définie en fonction de la pop DGF 2027 en vigueur

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de la communauté de communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la population DGF 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (*M.BARBE ne participant pas au vote*):

- valide la participation financière proposée à destination de l'association du Comice Agricole de l'ex-canton du Pays de Montfort ;
- valide l'avenant à la convention de partenariat avec l'association du Comice Agricole de l'ex-canton du Pays de Montfort ;
- autorise le Président à signer le mandat correspondant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,